

Récap – Réforme du 1^{er} cycle des études de santé

La réforme du 1er cycle (R1C) aussi appelée réforme de l'entrée dans les études de santé (REES) consiste en la suppression de la PACES et son remplacement par plusieurs voies d'accès aux filières santé : le **Parcours Accès Santé Spécifique (PASS)** et la **Licence avec option Accès Santé (LAS)**.

À la rentrée 2021/2022, il n'y aura plus de PACES, mais seulement le PASS et les LAS.

En clair, le but de la réforme c'est qu'un étudiant qui a tenté d'accéder pendant 1, 2 ou 3 ans à une filière santé, ne se retrouve pas avec un dossier universitaire vierge.

Dans tous les cas, durant son parcours, l'étudiant a droit au maximum à **deux tentatives** pour accéder à une filière santé.

I. PASS

« La voie classique pour accéder aux filières de santé. »

C'est un parcours organisé à la faculté de Médecine. Il s'adresse aux étudiants convaincus de leur choix, certains de vouloir s'orienter dans une filière de santé pour devenir médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste, pharmacien, ou masseur-kinésithérapeute (= les filières MMOPK).

Le programme du PASS est constitué de 10 UE. Il comprend :

- **3 UE santé transversales, communes avec les LAS** (gérées et organisées par la faculté de Médecine), accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne de l'université (= pas de cours en présentiel pour ces 3 UE).
- **2 UE spécifiques santé** (approfondissement des UE santé transversales, également gérées et organisées par la faculté de Médecine).
- **2 UE de compétences transversales** (compétences écrites, informationnelles, numériques, de pré-professionnalisation et langue vivante étrangère). Ces UE seront également accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.
- **3 UE correspondant à l'option choisie dans une autre discipline de Licence** (gérées et organisées par la composante universitaire responsable de la discipline), dites « UE d'ouverture disciplinaire », option permettant la réorientation en cas d'échec à la sélection en MMOP.

II. LAS

La **LAS** s'adresse particulièrement aux élèves qui **hésitent encore** entre plusieurs projets professionnels, entre des études de santé et une autre orientation.

Dans ce parcours, l'étudiant s'inscrit dans une Licence avec des **matières d'une discipline majeure**, tout en suivant une **option avec des enseignements en « Santé »**, ce qui lui permettra éventuellement de bifurquer à la fin de l'année vers des études de santé.

Le programme en LAS est constitué de 10 UE, dont :

- **5 UE de la discipline de la Licence choisie** (gérées et organisées par la composante universitaire responsable de la discipline).
- **2 UE de compétences transversales** (compétences écrites, informationnelles, numériques, de pré-professionnalisation et Langue vivante étrangère), accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.
- **3 UE correspondant à l'option « Accès Santé »** (gérées et organisées par la faculté de Médecine), communes avec le PASS, et accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.

La LAS est une **licence** et dure donc **trois ans**, à chaque année l'étudiant pourra décider de présenter ou non son dossier pour tenter d'être admis dans la filière santé de son choix. Il peut donc présenter son dossier en L1 et L2, ou bien en L1 et L3 ou bien en L2 et L3.

⚠ L'étudiant qui aura fait **une année de PASS** et qui se sera **redirigé en LAS** ne pourra présenter **qu'une seule fois de plus son dossier**, en **LAS2** ou bien **LAS3**.

III. Organisation générale en PASS/LAS

Candidater en MMOP :

1. Avoir **validé l'année** (10/20 de moyenne générale, pas de note éliminatoire, tous les éléments étant compensables entre eux) en **première session** (cad sans passer par les rattrapages).
2. Avoir eu **au moins 10/20 à 2 UE santé** (donc parmi les 5 UE santé en PASS, ou parmi les 3 en LAS).

Critères de sélection : Seules les notes obtenues aux **3 UE santé transversale** sont prises en compte. Un **classement** est ensuite établi au vu de ces résultats (moyenne des 3 UE sans pondération). Un **classement unique** rassemblant tous les étudiants du PASS est établi pour chaque voie d'accès.

Au regard de la moyenne obtenue aux 3 UE santé transversale et d'une note seuil définie par le jury, la liste des admis direct est validée en fonction des différentes filières de santé. Le nombre d'étudiants admis à l'issue des épreuves du 1er groupe pourra être au maximums 50% du nombre de places offertes.

Épreuves du second groupe :

- S'adressent aux étudiants qui ont obtenu une **moyenne** aux 3 UE santé transversale **comprise entre deux notes définies par le jury** (une note plancher, et une note plafond qui correspondait à la note seuil des admis direct).
- **Deux oraux de 10 minutes** par étudiant, portant sur les capacités d'analyse, de synthèse et sur la motivation à exercer un métier de la santé.
- La moyenne des 2 notes obtenues à l'oral est calculée. Elle est ensuite cumulée à la note obtenue dans le cadre du 1er groupe (moyenne des 3 UE santé transversale).
Le classement est alors calculé en fonction du résultat global obtenu pour chaque étudiant. La liste des admis est validée en fonction des différentes filières de santé.
Une liste complémentaire peut être établie.

Session de rattrapages : Elle permet d'acquérir des UE non acquises mais **ne permet pas de prétendre à MMOPK**.

Le tutorat est gratuit. Toute vente ou reproduction est interdite.

Échec à la sélection en MMOP :

- Si l'étudiant n'a **pas été retenu en MMOP mais a validé sa L1**, il peut **s'inscrire en 2ème année de son option***.
- Si l'étudiant n'a **pas validé sa première année de PASS**, il ne peut pas candidater en MMOP et ne peut pas passer en L2 de son option. Il doit donc **se réorienter** via ParcoursUp.
- Si l'étudiant n'a **pas validé sa première année de LAS**, il ne peut pas candidater en MMOP et ne peut pas passer en L2. Il peut **redoubler sa LAS**, ou **se réorienter** via ParcoursUp dans une autre licence.

***Passer en LAS2 :** Tous les étudiants de LAS1 et tous les étudiants de PASS qui ont validé leur année peuvent s'inscrire en LAS 2 correspondant à leur LAS1 ou à leur mineure pour les PASS.

Trois cas de figure peuvent se présenter :

- si l'étudiant **a validé** (chaque UE > 10/20) ses trois UE transversales, il peut **garder ses notes** et sera classé sur la moyenne des 3 ;
- si l'étudiant **a validé** ses 3 UE de santé, il peut **repasser une ou plusieurs UE** mais **seule la dernière note obtenue sera retenue** ;
- si l'étudiant **n'a pas validé** une ou plusieurs UE de santé, il devra **repasser a minima celles qui n'ont pas été validées**.

Tous les étudiants L1 "parcours sans santé" ayant validé leur année peuvent s'inscrire dans la LAS2 de leur mention, mais devront suivre en plus les trois UE de santé transversales et passer les examens.

Pour candidater en santé à l'issue de la LAS2, il faudra avoir validé son année (MCC de la L2 correspondante) ET avoir eu la moyenne dans toutes les UE de santé.

IV. Programme

Semestre 1 :

- **UE Transversale 1**
 - **ECUE1**
 - Éthique
 - Génétique
 - **ECUE2**
 - BDR
 - Biologie moléculaire
 - Biologie cellulaire
 - **ECUE3**
 - Pharmacologie
 - Pharmacie
- **UE Transversale 2**
 - **ECUE4**
 - P2B : Physio, Biophysique, Biochimie
 - **ECUE5**
 - Histologie
 - Embryologie
- **UE Spécifique 1**
 - **ECUE6**
 - Philosophie, Histoire
 - **ECUE7**
 - Biostats, Stats appliquées
 - **ECUE8**
 - Santé publique, Santé numérique

Semestre 2 :

- **UE Transversale 3**
 - **ECUE9**
 - Anatomie
 - **ECUE10**
 - Odontologie
 - Maïeutique
- **UE Spécifique 2**
 - **ECUE11**
 - Chimie
 - Chimie organique
 - Biochimie
 - **ECUE12**
 - Physique
 - Biophysique
 - **ECUE13**
 - BDR
 - Embryologie
 - Histologie
 - Biologie cellulaire